Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023

Publié le 06/07/2023

35 LO~

ID: 007-200039808-20230627-2023\_06\_030-DE

## Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche <u>Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire</u> Séance du 27 juin 2023

Convocation du 20 juin 20223

N° 2023\_06\_030

Objet : Jeunesse - Appel à Projet Media Citoyenneté Jeune de demande de subvention

Le 27 juin 2023 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à BESSAS salle de la mairie, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents: Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS, Nicole ARRIGHI, Jean-Claude BACCONNIER, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Lison BOICHUT, Vincent CERVINO, Sylvie CHEYREZY, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Denise GARCIA, Nadège ISSARTEL, Louise LACOSTE, Gérard MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Françoise PLANTEVIN, Anne-Marie POUZACHE, Maryse RABIER, Joëlle ROSSI, Yvon VENTALON, Guy CHARMASSON suppléant de Jacques MARRON Absents excusés: Maurice CHARBONNIER, Jocelyne CHARRON, Françoise HOFFMAN, Jacques MARRON, Yves RIEU, René UGHETTO, Nathalie VOLLE.

<u>Pouvoirs</u>: Maurice CHARBONNIER à Joëlle ROSSI, Jocelyne CHARRON à Antoine ALBERTI, Françoise HOFFMAN à Denise GARCIA, Yves RIEU à Anne-Marie POUZACHE

Secrétaire de Séance : Claude AGERON

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 33

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 39
Vote contre : pour : 39 abstention :

Guy Clément, Vice-Président en charge de l'enfance et des actions sociales rappelle aux conseillers communautaires que la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche que dans le cadre de la convention territoriale globale, souhaite développer la prévention autour de la pratique numérique et de l'éducation à l'image et aux médias.

La communauté de communes peut prétendre à une aide de 1 800 € versée par l'Union des Maisons des Jeunes et de la Culture Drôme Ardèche pour des actions d'animation concernant le secteur jeune de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche sur ses accueils de loisirs sans hébergement ados les mercredis du 1er trimestre 2023-2024.

Cette subvention serait accordée, entre autres, au titre de :

- Intervention de l'atelier itinérant de la radio associative Fréquence 7 :
  - o 6 séances de création, enregistrement et diffusion d'une émission radio
- Soutien technique à la mise en place de de Junior Association
- Participation au festival du Réseau des MJC Drôme Ardèche

En contrepartie de cette aide, la communauté de communes s'engage à adhérer à l'Union des Maisons des Jeunes et de la Culture Drôme Ardèche pour un montant de 270 €/annuel pour l'année 2023-2024.

Le Président demande aux conseillers de se prononcer sur l'adhésion à ce dispositif et à la demande de subvention s'y rapportant,

Envoyé en préfecture le 06/07/2023

Reçu en préfecture le 06/07/2023 5 LO

ID: 007-200039808-20230627-2023\_06\_030-DE

Aty

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé et après délibéré, À l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide l'adhésion au dispositif présenté,

Autorise le Président à signer tous les documents permettant la sollicitation de cette subvention auprès de l'Union des Maisons des Jeunes et de la Culture Drôme Ardèche.

Le Président, Luc PICH 67750 VALLON P Le Secrétaire

**Claude AGERON**